

30 août 2011

1) MOT DU DIRECTEUR

Chers parents,

D'entrée de jeu, j'aimerais vous souhaiter une bonne rentrée scolaire. Quitter le rythme de l'été, des vacances, de la liberté, pour reprendre une routine plus « stricte », n'est jamais facile. Allons-y progressivement!

Sachez que l'équipe de Saint-Joseph est prête à vous faire vivre une autre année remplie de joie, de plaisir, de découvertes et...de travail. « *Je me donne des défis... Je les réalise.* » est le thème qui guidera nos actions tout au long de l'année. Nous travaillerons donc sans relâche afin d'offrir à votre enfant un environnement lui permettant de se réaliser pleinement.



Bon retour et souhaitons-nous une autre « belle et riche » année scolaire.

2) RENCONTRE DES PARENTS

La rencontre des parents avec la direction, les titulaires, les spécialistes et le personnel du service de garde aura lieu dans la grande salle du service de garde selon l'horaire suivant :

PRIMAIRE ET BALLET :	7 septembre 2011	(entrée par la grande cour)
18 h 45	Parents des élèves de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e	
19 h 30	Parents des élèves de 4 ^e , 5 ^e et 6 ^e + ballet (4 ^e -5 ^e -6 ^e)	
PRÉSCOLAIRE :	22 septembre 2011 à 18 h 30	(entrée par la grande cour)



3) CARNET DE VIE (agenda)



Il sera important de prendre le temps de **bien lire et de signer le code de vie (page 12)** à l'intérieur du carnet de vie de votre enfant. Il présente les règlements qu'il devra respecter tout au long de l'année. Votre collaboration est donc essentielle.

4) SERVICE DE GARDE

Carte de départ : À la rentrée, nous remettrons, aux parents des nouveaux élèves seulement, une carte de départ au père et une à la mère. Pour les autres parents, vous pourrez utiliser la carte de départ de l'année dernière puisqu'elle est toujours valide. Si votre enfant quitte seul, il doit lui aussi présenter sa carte de départ.

Nous vous rappelons que pour des raisons évidentes de sécurité et de saine gestion, entre 15 h 15 et 18 h, vous devez présenter, au responsable du départ, la « carte de départ » de votre enfant (chaque enfant) lorsque vous venez le chercher. Cette démarche est nécessaire. Elle assure non seulement l'identification des parents, mais surtout une entrée de données efficace et rapide quant au départ de chaque enfant et elle facilite notre travail administratif.



Si vous désirez obtenir des cartes additionnelles au cours de l'année scolaire, vous n'aurez qu'à remplir le formulaire « *Demande de carte de départ* » que vous trouverez sur notre site Internet (stjoseph.qc.ca) et le retourner au secrétariat par l'entremise de votre enfant (carnet de vie).

N.B. Départ du service de garde en fin de journée

Dorénavant, tous les départs se feront du Hall d'attente (nouvelle pièce entre l'école et le Manoir) entre 15 h 45 et 18 h. Le responsable des départs sera toujours posté à cet endroit. Il faut donc noter qu'à 18 h, les élèves ne seront plus en attente à la réception de l'école, mais bien dans cette nouvelle pièce.

Merci de collaborer avec nous, et tout particulièrement avec notre responsable des départs!

5) CIRCULATION DANS L'ÉCOLE À PARTIR DE 15 H 30

Seuls les parents du préscolaire ont l'autorisation de circuler dans l'école entre 15 h 30 et 18 h. Tous les autres parents doivent se présenter au poste des départs (Hall d'attente) et attendre leur(s) enfant(s).

6) ACCÈS AUX LOCAUX DE CLASSE APRÈS 15 H 30

Nous vous rappelons que les élèves n'ont pas accès aux locaux de classe après 15 h 30. Ils doivent donc prévoir apporter tout le nécessaire pour les travaux de la maison avant de quitter la classe.

7) ÉTUDE

L'étude surveillée débutera le 6 septembre. Je vous rappelle que l'enfant qui y est présent doit y demeurer obligatoirement de 15 h 45 à 16 h 30. Cette mesure permet à tous les enfants présents de vivre pleinement cette période de calme et de quiétude.

8) ALLERGIES ALIMENTAIRES (voir lettre « *Allergies sévères* » à la page 4)

Nous vous demandons **de ne pas inclure des aliments contenant des noix ou des arachides dans les collations et les repas** de votre enfant, car certains élèves ont des allergies sévères.



9) MALADIES CONTAGIEUSES ET PÉDICULOSE (POUX)

Si votre enfant souffre d'une maladie contagieuse, vous DEVEZ aviser l'École dès que vous le savez, car certaines maladies comme la rubéole et la cinquième maladie peuvent être un risque pour les femmes enceintes.

Si vous remarquez que votre enfant a des **poux ou des lentes**, vous devez également nous aviser afin que nous puissions remettre une lettre aux parents des élèves de la classe.

10) FORMULAIRES À REMETTRE

Pour les parents qui n'ont pas encore remis les formulaires : certificat de naissance (l'original), contrat des services éducatifs (vous avez déjà reçu votre copie, ceux qui ne l'ont pas la recevront sous peu), série de chèques ou formulaire de prélèvement automatisé, formulaire du service de garde, veuillez nous retourner le tout dès demain. Il se peut que l'on doive vous retourner, par le carnet de vie de votre enfant, certains formulaires non signés ou incomplets.



11) SERVICES ADMINISTRATIFS

Vous recevrez cette semaine une version papier de votre état de compte. Nous vous prions de nous communiquer par écrit (courriel ou papier) toute modification à apporter tant au niveau des services que des coordonnées du responsable financier. Pour les parents ayant choisi les prélèvements automatisés, le premier prélèvement se fera le 10 septembre 2011 pour le montant indiqué à votre état de compte.

Prenez note que vous ne recevrez plus de copie papier. C'est pourquoi il est important de consulter régulièrement le portail afin que vous soyez informés des soldes à payer.



Nous vous rappelons l'importance d'acquitter mensuellement le solde à payer. L'école Saint-Joseph étant un organisme à but non lucratif, son bon fonctionnement et sa santé financière dépendent de votre rigoureuse collaboration.

12) HORAIRE

Nous vous informons que notre horaire est basé sur un cycle rotatif de 5 jours. Nous suivons donc les jours de la semaine, du lundi au vendredi.

Ainsi, de façon à nous assurer d'un équilibre de jours de semaine dans l'année scolaire, l'horaire de certaines journées a été modifié. Vous remarquerez donc dans le calendrier que le mercredi 14 septembre se vivra avec l'horaire du lundi. Le jeudi 29 septembre se vivra avec l'horaire du vendredi.

N.B. Ceci ne s'applique pas pour les activités parascolaires.

Voici d'ailleurs les autres dates à noter :

Mardi 25 octobre → l'horaire du vendredi
Mardi 22 novembre → l'horaire du vendredi
Mercredi 18 janvier → l'horaire du lundi
Jeudi 23 février → l'horaire du lundi

Mardi 20 mars → l'horaire du vendredi
Mercredi 18 avril → l'horaire du vendredi
Mardi 22 mai → l'horaire du lundi
Mercredi 13 juin → l'horaire du vendredi

13) HORAIRE DE LA CLASSE DANSE-ÉTUDES

Nous vous rappelons que les élèves de l'option danse-études passeront la première semaine (du 30 août au 2 septembre) à Saint-Joseph. Ils auront donc l'horaire régulier : de 8 h 30 à 15 h 30 avec service de garde si nécessaire.

14) TRAITEUR

Le service de traiteur (*Les Midis Santé*) débutera **dès le mardi 6 septembre**, sauf pour les retardataires (12 septembre). Vous devez donc faire un lunch à votre enfant cette semaine (30 et 31 août, 1^{er} et 2 septembre).



15) COURRIELS – INFO-PARENTS ET AUTRES COMMUNIQUÉS

Nous vous rappelons que nous envoyons depuis plus d'un an et demi les communiqués, Info-parents, facturation, etc. par courrier électronique. Cet Info-parents sera donc le seul document que vous recevrez en copie papier durant l'année. Cette décision a été prise afin de réaliser une économie appréciable de papier et de rendre plus direct et plus efficace le lien avec l'ensemble des parents (père-mère).

16) POUR JOINDRE NOS FOURNISSEURS



LES MIDIS SANTÉ

MAISON SAUVÉ

SERVICE SCOLAIRE SESCO

TRAITEUR (REPAS CHAUDS)

UNIFORME SCOLAIRE

MANUELS/FOURNITURES

(450) 656-4866

(514) 273-6392

(450) 667-9227

17) ACTIVITÉS PARASCOLAIRES – INSCRIPTIONS PAR LE PLURIPORTAIL

Un simple mot TRÈS IMPORTANT : assurez-vous d'être branché sur notre portail le plus tôt possible car notre objectif d'utiliser au minimum le papier pour toute communication est bien réel. Nous prévoyons réduire au strict minimum l'utilisation du papier et utiliser encore davantage le portail de l'école. Il est donc essentiel que vous soyez branchés.

D'ailleurs, la brochure présentant les activités parascolaires sera distribuée vers la fin septembre. Les activités débuteront le 11 octobre. Prenez note que les inscriptions se feront exclusivement par le biais du portail. Nous vous informerons de la marche à suivre.

N'hésitez pas à communiquer avec M. Rémy si vous avez besoin d'aide pour la démarche d'inscription.

18) PLAN DE DÉVELOPPEMENT

Comme vous l'aurez sans doute remarqué, les travaux de restauration, d'arrimage des deux bâtiments ainsi que de l'aménagement de la cour sont quelque peu en retard. Vous m'en voyez navré.

Cela dit, nous prévoyons finaliser les travaux et finalement utiliser les nouveaux locaux dans la semaine du 26 septembre, soit un mois plus tard que prévu.

L'attente en vaudra le coup. Ce seront des ajouts très riches pour les enfants et pour toute l'organisation.



Nous prévoyons évidemment ouvrir les portes du Manoir dès que tout sera complété. Vous serez ainsi invités à découvrir la beauté de ce projet, devenu réalité. À suivre!

Et finalement...

BONNE ANNÉE SCOLAIRE À TOUS!

Marc Tremblay
Directeur général

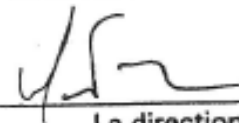
ALLERGIES SÉVÈRES

Chers parents,

En tant qu'établissement se préoccupant du bien-être et de la santé des jeunes, nous tenons à vous aviser de notre volonté de nous conformer aux recommandations médicales concernant les allergies aux arachides et autres noix.

Comme certains enfants qui fréquentent notre établissement sont gravement allergiques aux arachides et aux noix, nous vous demandons votre collaboration pour éviter d'inclure des aliments contenant des noix ou des arachides dans les collations et les repas de votre enfant. Ces mesures visent avant tout à procurer un environnement sécuritaire à ces enfants, car même une infime quantité d'arachides ou d'autres noix peut engendrer de très graves réactions. Nous comprenons que ces mesures puissent comporter des inconvénients pour vous, mais si c'était votre enfant... C'est pourquoi nous voulons exprimer, au nom de ces enfants et de leurs parents, toute notre reconnaissance et notre appréciation.

Nous vous remercions de votre collaboration.



La direction de l'école



L'infirmière de l'école

N.B. Les « peut contenir ... » dans les boîtes à lunch. Une question nous est souvent posée à savoir si les écoles doivent interdire les aliments portant la mention « peut contenir des traces de ... » dans les boîtes à lunch de tous les enfants. Après discussion avec plusieurs allergologues, infirmières et diététistes, la conclusion est non ! Comme l'a démontré l'étude américaine du Dr Niemann (JACI 2000:105:S188), les risques de contamination réels dans les produits portant de telles mises en garde, sont relativement faibles. Si la personne n'est pas allergique, elle devrait pouvoir consommer ces produits à l'école surtout si l'école applique la politique de non-partage des aliments et du lavage des mains après les repas. L'enfant allergique, pour sa part, doit veiller à ne consommer que les aliments préparés pour lui et refuser tout échange de nourriture. C'est une bonne façon de commencer à le responsabiliser. Source : Les Mets Sages de l'Association québécoise pour les allergies alimentaires. Automne 2002.